

COMMISSION NATIONALE ACTION CULTURELLE JEUNESSE LEOS

CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE LIONS CLUB THOMAS KUTI 2021-2022

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique **à l'exclusion des professionnels.**

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu est la Voix

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national Lions de Musique est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2021, et sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 26 ans au 31 décembre 2021. Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul District, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un District ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France. Le candidat se présentant dans un District devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué de District Action Culturelle Jeunesse Léos et au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le 15 février 2022 et devront être remplis en lettres capitales. Seuls les dossiers complets et lisibles seront acceptés.

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le 15 mars 2022 (date impérative sans possibilité de dérogation) dans le lieu choisi par le Délégué de District Action Culturelle Jeunesse Léos et par le Chargé de Mission « Musique » du District s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le Jury comprendra au minimum quatre membres non Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes.

Il désignera le lauréat et devra certifier son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

Les candidats seront informés, 15 jours à l'avance, de la date prévue pour le Concours, ainsi que des précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque District, les candidats auront à exécuter au moment des épreuves probatoires, l'aria imposée et la pièce de son choix.

Article 6 – Finale nationale

La Finale des 15 Districts sera organisée les jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022 au Palais des Congrès de Bordeaux. Début des épreuves, le jeudi 2 juin à 14H.

Le lauréat du Concours sera présenté au cours de la Convention Nationale de Bordeaux le samedi 4 juin 2022, et interprètera une œuvre décidée en accord avec le responsable du Concours.

Les candidats finalistes devront exécuter le programme interprété durant les épreuves probatoires : une aria imposée choisie dans la liste, et une pièce libre hors liste (de préférence dans la langue du pays représenté).

La 2^e œuvre choisie sur la liste sera jouée uniquement par les 6 finalistes, devant le jury national.

Le Jury sera composé de quatre membres, au minimum, tous professionnels, de haut niveau musical. Il sera présidé par l'un d'eux, le Président, aura voix prépondérante, en cas d'égalité des voix. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury ou assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Clubs.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo et les décisions des Jurys de District et de la finale nationale seront sans appel.

Article 8 – Forum européen à Zagreb (Croatie) du 28 au 30 octobre 2022

Le 1^{er} Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen Thomas Kuti, qui aura lieu lors du 67^e Forum Européen, à Zagreb (Croatie) du 28 au 30 octobre 2022, sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France,.

Le déplacement à Zagreb du lauréat National, s'effectuera avec la délégation française au départ de Paris, seuls les responsables du concours européen, peuvent se prononcer sur une éventuelle dérogation.

Le lauréat désigné par le jury européen recevra un prix de 5 000 €, le second 3 000 € et le troisième 2 000 €.

Article 9- Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats

Lors de chaque épreuve, le Lions clubs international (club, district d'origine, district multiple) prendra en charge l'ensemble des frais du Concours (transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toutes autres personnes).

+ District d'origine :

- Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national.
- Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.
- Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 10, relatifs à l'organisation logistique du Concours national.

+ District Multiple :

- Prise en charge de l'hébergement pour tous les participants à la finale.
- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale :
 - > Premier Prix : 1500 € et participation au Concours Européen qui se tiendra à Zagreb (Croatie) au cours du 67^e Forum Européen du 28 au 30 octobre 2022.
 - > Deuxième Prix : 500 €
 - > Troisième Prix : 300 €

Les candidats mineurs doivent être accompagnés, les frais des accompagnants, ne sont toutefois pas pris en charge. En cas d'impossibilité, une décharge signée par les deux parents ou le parent responsable, sera exigé.

Article 10 – Assurances obligatoires -Droit à l'image

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée.

À Paris, le

